



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Offices

Question écrite n° 48436

Texte de la question

M. Louis Mexandeau attire l'attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre sur les rumeurs qui circulent avec de plus en plus d'insistance relatives a la disparition - ou a l'eclatement - du ministere des anciens combattants et victimes de guerre. Il rappelle que les anciens combattants, comme les anciens Resistants et l'ensemble des victimes de guerre sont particulierement attaches a ce departement ministeriel, qui sut constamment agir pour la defense de leurs legitimes interets. Il en est de meme pour l'Office national des anciens combattants (ONAC) qui, tant a l'echelon national qu'au niveau des directions departementales, constitue un lien essentiel entre les personnes concernees et les pouvoirs publics. En consequence, il lui demande si ces rumeurs sont reellement fondees, et, dans l'affirmative, de bien vouloir revenir sur des projets envisages, semble-t-il, unilateralement.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur le projet de schema de reorganisation des services deconcentres de l'Etat. Il s'agissait en fait d'une etude de faisabilite dans trois regions et quelques departements, demandee par voie de circulaire a quelques prefets. Ce n'etait precisement qu'une etude de faisabilite dans le cadre de travaux touchant la reforme de l'Etat, dont le ministere des anciens combattants et victimes de guerre ne pouvait rester a l'ecart. Il est clair que les structures territoriales du ministere et de l'office national assurent avant tout un service de proximite au benefice des ressortissants anciens combattants et victimes de guerre. Le Premier ministre, dans la droite ligne de ce que le President de la Republique a toujours defendu, vient de confirmer au ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre que le Gouvernement n'envisageait pas de remettre en cause l'autonomie des services existants, ce qui assure le maintien du ministere, de ses etablissements publics et de ses services exterieurs. Ainsi, les inquietudes du monde combattant quant a ce projet de reorganisation des services deconcentres sont maintenant sans fondement.

Données clés

Auteur : [M. Mexandeau Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48436

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 752

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1183